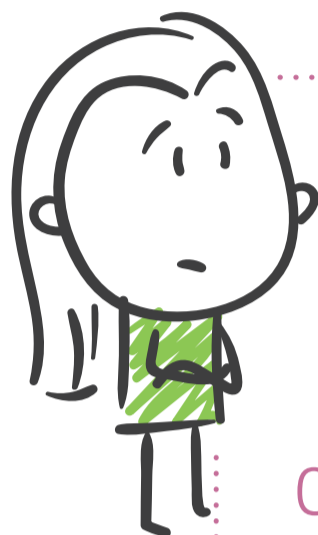


Les parties communes



Qu'est-ce que les parties communes ?

Ce sont les espaces et équipements utilisés par tous les occupants de l'immeuble, dans le respect du cadre de vie de chacun.



Comment sont-elles définies ?

C'est le règlement de copropriété qui détermine les espaces et équipements en "partie commune".



Intéressant, mais encore ?

Les usages et les interventions sur les parties communes de l'immeuble doivent être décidés collectivement lors des assemblées générales de la copropriété. C'est pourquoi il est important d'y assister !



Pour en savoir plus : www.agglo-pvm.fr